

RETRAITES : ÉTAT D'URGENCE

Point n'était besoin d'être bien fin prospectiviste pour comprendre que le baby boom d'après-guerre (1946-1964), qui s'est traduit par 850 000 naissances en moyenne par an, entraînerait, avec un décalage de quelque 20 ans, une forte augmentation de la population d'âge actif puis, avec un décalage de 60 ans (donc à partir de 2006), un fort accroissement de la population âgée de 60 ans ou plus.

Alors que la France souffrait de pénuries de main-d'œuvre jusqu'au début des années 1960, la population active s'est ensuite fortement accrue, sous le double effet de l'arrivée à l'âge adulte des générations nombreuses et, accessoirement, de l'augmentation du taux d'activité féminin (celui-ci ne faisant toutefois que compenser le déclin de l'activité masculine pour les catégories jeunes et plus âgées).

Comme, hélas, notre économie s'est avérée peu créatrice d'emplois depuis lors, par un effet de ciseau simple à comprendre, le taux de chômage depuis 1965 s'est envolé, celui-ci n'étant au demeurant que la face émergée d'un iceberg bien plus vaste, le sous-emploi endémique dont souffre la France, particulièrement pour les personnes jeunes et les plus de 50 ans.

Qu'en sera-t-il demain ? Certains (nous n'avons jamais adhéré à cette

thèse) imaginaient que, le regain de croissance économique et de créations d'emplois enregistrés en 1997-2000 constituant le signe précurseur d'une nouvelle croissance durable, ce chômage et ce sous-emploi seraient rapidement endigués. D'autant plus rapidement qu'à partir de 2006, les générations nombreuses partant à la retraite, la population active commencerait à se réduire sous l'effet, cette fois-ci, de l'arrivée à l'âge adulte des générations creuses du baby krach (650 000 naissances par an en moyenne depuis 1975).

Immense illusion ! La croissance a fait long feu et le chômage et le sous-emploi repartent à la hausse, encourageant une pratique perverse, celle des cessations anticipées d'activité des salariés vieillissants bien avant qu'ils n'aient atteint l'âge fatidique de la retraite...

C'est donc dans une conjoncture qui restera longtemps marquée par le sous-emploi qu'interviendra l'accroissement brutal et important des effectifs et de la proportion, dans la population totale, des personnes âgées. Pire, piètre palliatif aux véritables créations d'emplois, la France a multiplié les emplois aidés, en tout ou partie exonérés de cotisations sociales, de sorte que la population active occupée cotisante stagne alors que la population inactive allocataire, en particulier retraitée, augmente et va augmenter encore plus fortement à l'avenir.

Le système français de retraite (régimes de base et régimes complémentaires) étant fondé sur le principe de la répartition, les prestations servies sont financées par les prélèvements effectués essentiellement sur les actifs, donc il est simple de comprendre le défi. Il réside d'abord dans le déséquilibre grandissant entre le nombre d'actifs effectivement occupés et cotisants qui stagne, et le nombre d'inactifs allocataires, particulièrement les personnes âgées, qui augmente et va augmenter encore plus brutalement avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby boom.

La parade la plus simple serait donc, du moins en théorie, de faire jouer l'âge de la retraite — mieux vaut raisonner en durée de cotisation —, de manière à ce que le nombre d'annuités de travail rapporté au nombre d'annuités de retraite reste constant.

Hélas ! Point ne suffit d'allonger la durée de cotisation, surtout en période de vaches maigres, pour que l'emploi augmente. Et en période de pénurie d'emplois (ce qui n'enlève rien à l'acuité des problèmes de recrutement), l'augmentation de la durée de cotisation risque d'entraîner une élévation du chômage et du sous-emploi, l'augmentation des préretraites et autres programmes assimilés... de sorte que, en définitive, la mesure ne ferait qu'accroître la dépense d'autres régimes sociaux ou le nombre d'individus qui n'auront pas fait le plein de leurs droits. Au demeurant, l'extension de cette mesure, déjà adoptée pour les salariés du secteur privé, aux autres catégories sociales (fonctionnaires et ressortissants des régimes spéciaux) n'aurait — Jacques Bichot l'explique fort clairement — absolument pas l'efficacité escomptée sur le plan de l'équité...

Au-delà du déséquilibre actifs cotisants sur inactifs allocataires, le second problème posé est celui du déséquilibre tendanciel entre les ressources et les dépenses du système de protection sociale et, plus particulièrement, des régimes de retraite. En effet, nous nous trouvons déjà et nous serons de plus en plus confrontés à un dilemme très douloureux : soit augmenter le prélèvement obligatoire, au risque de faire supporter par les actifs des charges d'autant moins acceptables qu'ils sont exposés à une concurrence internationale très rude, soit (à moins que l'assiette du prélèvement n'augmente fortement) réduire les prestations servies aux retraités.

Ainsi posé, le problème apparaît insoluble ; d'autant plus insoluble que nous avons tardé à introduire les réformes nécessaires (qui auraient été d'autant moins douloureuses qu'anticipées et mises en œuvre de manière progressive). Des solutions existent cependant, qui exigeraient sans doute que l'on aligne réellement les différents régimes, y compris (mais non seulement) les durées de cotisation, sauf à les moduler en fonction de la pénibilité du travail. Mais il faudrait également s'intéresser de plus près au mode de financement, y compris, par exemple, pour promouvoir non seulement une solidarité entre actifs et retraités, mais également entre ceux-ci.

Bref, la réforme des régimes de retraite, qui est indispensable, constitue un véritable et important chantier. Plusieurs pays voisins l'ont entrepris. La France va-t-elle une fois encore s'y dérober et se contenter de ce que Jacques Bichot appelle des « mesures paramétriques » qui ne feront que repousser le problème ?

Hugues de Jouvenel